Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-2026_68B-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-68 EXPOSITION PAUL BLOAS : DROIT DE MONSTRATION
Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

L'artiste Paul BLOAS réalisera 2 œuvres sur papier, de 3 mètres chacune, qui seront laissées en extérieur à l'issue de la performance. Si les conditions météo sont clémentes, nous devrions en profiter tout l'été.

Le contrat pour la performance de Paul Bloas est de 2600€ TTC et le montant pour le droit de monstration est de 2000€ TTC. Pour rappel, le budget Fort voté cette année prévoit 5500€ en 6232 (Fêtes et cérémonies).

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 juin 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de:
- approuver la performance pour un montant de 2600€TTC
- approuver le droit de monstration pour un montant de 2000€TTC

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit - Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT 29120 (Finistère)